

MAROC

Message à l'occasion de la Fête du Trône 2006

Message de SEM Mohamed TANGI, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi du Maroc au Canada

La septième année du Règne de S.M. Le Roi Mohammed VI illustre de manière concrète l'engagement et l'action du Monarque pour un développement durable et une modernisation globale du Royaume.

Le 30 juillet 2006, le peuple marocain célèbre dans la joie et l'allégresse le septième anniversaire de l'accession de SM le Roi Mohammed VI au Trône de ses Glorieux Ancêtres. Cet heureux événement est aussi l'occasion de prendre connaissance du chemin parcouru pendant une année d'intenses activités et d'initiatives s'inscrivant dans le vaste chantier de réformes politiques et de réalisations socio-économiques initiées par SM le Roi Mohammed VI, pour asseoir, dans la durée, les bases d'une société marocaine moderne, démocratique, prospère et ouverte sur le monde.

Sur le plan de la politique intérieure, plusieurs événements majeurs ont marqué l'année écoulée dont :

- * le grand tournant opéré dans la gestion de la question de l'intégrité territoriale du Royaume;
- * la publication du Rapport de l'Instance Équité et Réconciliation (IER);
- * le rapport sur les 50 ans de Développement Humain-Perspectives 2025 (RDH);
- * l'adoption par le Parlement de la loi sur les partis politiques et,
- * la concrétisation par des projets sur le terrain de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

AUTONOMIE DES PROVINCES DU SUD

La cause de l'intégrité territoriale du Royaume demeure à la tête des priorités nationales, appelant à davantage de vigilance et de mobilisation afin de parvenir à une solution politique consensuelle et définitive respectant la souveraineté du Royaume du Maroc et son intégrité territoriale, solution vers laquelle la communauté internationale se dirige puisque c'est la seule qui soit juste et viable.

A cet égard, l'initiative de Sa

Majesté le Roi Mohammed VI d'accorder une large autonomie aux provinces du sud assure aux fils de ces provinces la gestion de leurs affaires régionales dans le cadre de la souveraineté et de l'unité territoriale du Royaume. Dans l'esprit de la marche démocratique du Royaume, SM le Roi Mohammed VI a tenu à associer l'ensemble des fils de ces régions, à travers le Conseil Royal Consultatif pour les Affaires Sahariennes (CORCAS), à la conception de la formule appropriée du statut d'autonomie.

Cette initiative réaffirme la volonté sincère de SM le Roi et du peuple marocain de trouver une solution définitive à ce conflit artificiel. Elle constitue également une contribution du Royaume à l'édification du Maghreb et à en faire un espace régional de paix, de coopération et de développement.

ÉQUITÉ ET RECONCILIATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Avec la décision de SM le Roi, dans un discours historique prononcé le 6 janvier 2006, de publier le rapport de l'IER et celui sur le Développement Humain, c'est sous le double signe d'une meilleure protection des droits de l'Homme et d'une aspiration à un développement humain plus soutenu que le Maroc a entamé l'année 2006 pour s'engager résolument dans une œuvre de longue haleine pour gagner ces deux paris de taille qui sont la consécration des droits de l'Homme tels qu'universellement reconnus et le raffermissement du développement humain, deux notions qui font de l'Homme un moyen et une finalité.

Le travail de l'IER a permis, entre autres, et à la lumière de ses investigations et conclusions, de mettre en évidence la nécessité de mettre à niveau la politique et la

législation pénale du Royaume et d'engager une réforme de la justice, en vue d'en renforcer l'indépendance, dans le but justement de consolider les garanties de protection des droits de l'Homme. De manière globale, les travaux de l'IER ont permis aux marocains de se réconcilier avec leur passé afin de mieux construire leur avenir.

Le rapport sur le Développement Humain est axé, quant à lui, principalement sur les dimensions du développement du potentiel humain du Maroc. Ainsi, le rapport fait-il de l'Homme la clé de la modernisation de la société et de l'économie marocaines.

En perspective des élections législatives de 2007, l'année 2005 s'est achevée sur l'adoption, par le Parlement, d'une réforme majeure dans l'effort de modernisation de la vie politique au Royaume et de la consolidation de notre système pluraliste et démocratique, en l'occurrence la loi sur les partis politiques.

Cette loi prévoit des principes régulateurs interdisant la constitution de partis politiques sur des bases religieuse, ethnique, régionale, linguistique ou discriminatoire; la nécessité pour les partis de disposer de programmes politiques et de tenir leurs congrès dans les délais prévus dans leurs statuts, la transparence de leurs finances et l'aide accordée par les pouvoirs publics.

DES RÉFORMES TOUT AZIMUT

L'œuvre du développement économique et social a atteint, aujourd'hui au Royaume, le seuil de la maturité dans la mesure où les réformes audacieuses engagées par SM le Roi Mohammed VI, s'accompagnent de projets, qui leur donnent corps et concourent à la concrétisation de leurs objectifs.



! En effet, cet arsenal de réformes s'accompagne d'une dynamique sans précédent des investissements nationaux et étrangers qui ont atteint, en 2005, plus de 25% du PIB. Un effort considérable a été consenti en matière d'investissement dans les infrastructures et ouvrages de communication, comme en témoigne l'accélération du rythme de réalisation du programme autoroutier qui passe à 160 km/an à partir de 2006, la poursuite de la modernisation et du renforcement du réseau ferroviaire, la poursuite de la construction du méga projet du port Tanger-Méditerranée sur le Détroit de Gibraltar qui sera opérationnel dès 2007, l'un des trois plus grands dans le bassin méditerranéen, mais le plus moderne de tous.

LE MAROC: UN IMMENSE CHANTIER!

La même dynamique concerne le développement régional et urbanistique avec le lancement de nombreux projets de nature à donner les mêmes chances de développement à toutes les régions du Royaume. Ainsi, le